

Compte rendu du groupe de travail du 27 octobre 2009

## La DGFIP est-elle en capacité de peser sur les décisions relatives à CHORUS ?

*Après les premiers vagues de déploiement relativement limitées en volume, l'application interministérielle CHORUS entre, avec la vague 4 au 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans sa phase de déploiement dans le réseau. L'enjeu est important : à terme, avec la V6, CHORUS regroupera toutes les opérations de la dépense de l'Etat, la comptabilité et les recettes non fiscales et remplacera les applications existantes (ACCORD, NDL, CGL, REP, applications ministérielles de gestion...)*

Le groupe de travail du 27 octobre était le deuxième consacré à CHORUS. Le Syndicat F.O. DGFIP affirme depuis longtemps que la centralisation progressive de la dépense à l'échelon régional, la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat, la mise en place de l'Opérateur National de Paie (ONP), la réorganisation du Service des Pensions et le nombre de licences lourdes retenu auront pour conséquence une forte diminution du volume de la dépense publique dans les départements qui ne sont pas chef-lieu de région.

Pour le Syndicat F.O. DGFIP il est indispensable que l'administration s'exprime sur le réseau qu'elle envisage de mettre en place pour assurer le contrôle et le paiement de la dépense publique au niveau déconcentré et communique enfin la liste des 58 départements retenus pour disposer d'une licence lourde.

Le GT précédent, le 18 septembre dernier, avait été pour F.O.-DGFIP l'occasion de dénoncer l'absence de concertation avec les représentants des personnels sur le déploiement de CHORUS, attitude inédite s'agissant d'un programme informatique de cette envergure.

Pour le Syndicat la question posée est bien celle de savoir si l'on peut encore être comptable principal de l'Etat en perdant le contrôle et le paiement de la dépense de l'Etat, concentré dans quelques départements.

F.O.-DGFIP a également souhaité disposer d'un bilan des premières vagues de déploiement en administration centrale comme dans les services déconcentrés et interrogé l'administration sur les enseignements qu'elle tirait des premières difficultés rencontrées : dysfonctionnements, insuffisances et ergonomie de l'application, difficultés d'implantation au ministère de la Justice, adaptation du progiciel à la sphère publique, limitation du nombre de licence, inadaptation du dispositif de formation, problèmes spécifiques au module immobilier...

### ***Un modeste mouvement complémentaire***

Comme le précédent, ce deuxième GT est resté centré sur la vague 4 à échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2010. La mise en œuvre de mutualisation de la fonction financière au sein des services gestionnaires avec la mise en place de Centre de Services Partagés à l'échelon régional emporte une série de transferts d'assignments. Ces modifications entraînent par endroits l'augmentation de la charge de travail des services dépenses et une diminution dans d'autres. Ces modifications appellent un traitement particulier par l'administration qui s'est engagée pour 2010 à maintenir le volume global des emplois, à lisser l'impact des pertes et à transférer des emplois de renfort dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 à l'occasion d'un mouvement complémentaire au mouvement du mois de septembre. L'administration proposera ainsi à quinze agents B et C inscrits sur les tableaux de mutation une mutation au 1<sup>er</sup> janvier pour les départements les plus impactés, sur la base du

volontariat. Au vu d'une fiche de poste sur la dépense dans CHORUS, les agents auront ainsi à confirmer leur accord. Aucun mécanisme de pénalisation ne sera appliqué en cas de refus de mutation.

Pour les départements qui perdent de la charge, l'administration a confirmé qu'aucun mouvement d'office ne serait prononcé et que les agents bénéficieraient d'un maintien à résidence sur la Trésorerie Générale. F.O.-DGFIP a demandé à ce que ce point fasse l'objet d'un rappel auprès des directions départementales.

Les ajustements complémentaires se réaliseront dans les conditions habituelles via l'ORE par redéploiement.

### **L'indigence du bilan des vagues 2 et 3**


La fiche consacrée au bilan des vagues 2 et 3 se limite aux aménagements des modules de formation pour tenir compte des observations du faible nombre d'utilisateurs ayant répondu au questionnaire de retour d'expérience (33%). La disponibilité de la base école interministérielle devra être améliorée pour ne pas constituer un frein à la formation. FO-DGFIP a dénoncé le recours au prestataire privé SAP pour réaliser les sessions de formation. Bien qu'apprécié des utilisateurs, celui-ci traduit bien la dépendance dans laquelle se trouve l'administration sans qu'aucune réinternalisation ne soit planifiée.

Si l'administration limite manifestement les échanges à la vague 4 du 1<sup>er</sup> janvier 2010 refusant d'annoncer pour l'avenir, faute de visibilité suffisante, « la pelleteuse ou l'arrosoir », pour le syndicat c'est bien le déploiement de CHORUS dans son ensemble qui doit être discuté compte tenu de son impact sur le devenir du réseau, sur les personnels concernés et du choix d'un progiciel de gestion intégré dont le coût des modifications ultérieures rend les décisions largement irréversibles.

La vague 6, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, verra le basculement de la totalité de la dépense et de la comptabilité dans CHORUS. Elle constitue pour la DGFIP un rendez-vous essentiel notamment vis-à-vis du certificateur dont les avis sont jusqu'à présent plus que réservés sur les performances du nouvel applicatif.

Ne nous y trompons pas, au-delà du maintien du volume global des emplois en 2010, il s'agit bien une fois encore, en déployant CHORUS, de faire plus avec moins. Un récent rapport parlementaire chiffrait à plus d'un milliard d'euros le chiffre du « retour sur investissement » du déploiement de CHORUS notamment grâce à la mise en place de « services facturiers régionaux constitués au sein d'un Service à compétence nationale » ; de quoi s'interroger sur la capacité de la DGFIP à peser concrètement sur les décisions relatives à CHORUS !

**BULLETIN D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à ..... le .....

(signature)

➔ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu